

CONTRE L'ABROUTISSEMENT CERVIDÉS ET LES DÉGÂTS DES LAPINS ET DES LIÈVRES EN TOUTES SAISONS



CERTASOL®

APPLICATION PAR PULVÉRISATION, BADIGEON, TREMPAGE, POUDRAGE.

Propriétés

Ce répulsif gibier peut être appliqué en **toutes saisons**. Il agit par son odeur. Il permet de protéger les plantations ou les régénérations forestières contre les dégâts d'abrutissement des cervidés. Il est aussi actif contre les dégâts de rongement et de sectionnement des lapins et lièvres. Efficacité : une seule application à l'automne suffit jusqu'au départ de la végétation au printemps. En cours de végétation, en cas de forte croissance des nouvelles pousses, il peut être judicieux d'effectuer un second traitement. Du fait de la diffusion de l'odeur, le traitement de la pousse terminale suffit par exemple à protéger le 1^{er} verticille dans le cas des résineux.

Mode d'emploi

Dans la majeure partie des cas le produit s'applique par pulvérisation, après filtrage, avec tous types de pulvérisateur. Aussi applicable par trempage, badigeon, poudrage.

Avantage très important : le produit peut également être pulvérisé sur les plants en jauge avant plantation, ce qui permet un gain de temps très conséquent.

Pulvérisation en plein : arbres et arbustes forestiers, d'ornements et fruitiers.
Pulvérisation ciblée et badigeon : 0,5 kg / 1 000 plants (pousse terminale).
Trempage : 0,75 kg / 1 000 plants.

Domaines d'application

Le produit peut être utilisé **sur toutes les essences, feuillus et résineux**, en toutes saisons, sans risque de phytotoxicité.

Précautions

Préparer la quantité de bouille pouvant être appliquée dans un délai de 1 à 2 jours. Conserver la poudre dans son sachet bien fermé et dans un local tempéré, hors de portée des enfants.

Conditionnement - Toxicité

AMM n° 2110195 SSCL Sans classement toxicologique.

Produit phytosanitaire, usage réservé aux professionnels certifiés.

Produit **BIOCONTRÔLE** (usage également autorisé dans les propriétés des collectivités).

Substance active : farine de sang 998 g/kg + conservateur.

Dose maximale homologuée : 20 kg/ha (2 g/ 10 m²).

Dose pratique : 0,5 kg / 1 000 plants (pousse terminale).

Produit sous forme de poudre à diluer dans l'eau, sous agitation.

Conditionnement sachet étanche alu plastifié de 1 kg. Carton de 10 sachets.

Mise en marché pour la France :

Détenteur homologation :

ELAF-SOLUTIONS SAS

10 rue de la Batterie

67118 GEISPOLSHHEIM

Tél. 03 88 31 75 68

contact@elaf-solutions.fr

www.elaf-solutions.fr



FLÜGEL GmbH

Eisdorfer Str. 21

D – 37520 Osterode am Harz

© CERTASOL marque déposée Flügel GmbH

